

Un WC facturé à 4.764€

Un artisan profite de la vulnérabilité d'un jeune handicapé psychique. Amaque pharaonique.

Elle en reste encore abasourdie. Mme M. a pourtant déjà vu déferler en elle bien des vagues d'indignation depuis que son fils a été diagnostiqué schizophrène il y a 20 ans. D'ailleurs la Nancéienne se réjouissait que cette problématique sociétale soit mise sur le devant de la scène grâce aux semaines d'information sur la santé mentale (du 10 au 23 mars). Mais, il y a cinq jours, elle apprend de la bouche de son fils que le sort s'acharne.

Enfin, le sort a bon dos... En l'espace, il s'agit d'un escroc qui a profité de la vulnérabilité d'Emmanuel (nom d'emprunt) pour lui asséner la plus pharaonique des factures... en règlement d'un simple changement de toilettes.

Emmanuel, évidemment suivi en psychiatrie mais hébergé dans un appartement en location, avait constaté une fuite sur ses toilettes, assez conséquente pour les rendre inutilisables. « Il m'en avait touché un mot, je lui avais conseillé d'en parler à sa concierge en qui j'avais confiance. » Ainsi l'agence en charge de la gestion du logement avertirait-elle le propriétaire. Du moins c'est ce qu'espérait Mme M. En tant que locataire, Emmanuel n'avait en effet pas à prendre en charge cette fuite d'eau. « Malheureusement, effet du



■ Une intervention qui, si on n'y prend garde, peut coûter très cher. Jusqu'à l'indécence.

Photo Frédéric MERCENIER

hasard, une entreprise le démarche au téléphone précisément à cette époque. Et lui annonce pouvoir se déplacer gratuitement... » Emmanuel y voit un coup de chance. Mais sur place, le « spécialiste » lui annonce qu'il faut changer l'ensemble du WC, cuvette comprise, pour la somme globale de... 4.164,48€ !

« L'entreprise a fait signer le 27 février une commande à mon fils, anti-

datée du 19 février. Tu penses : comme ça disparaissaient d'office les huit jours de délais légal de rétractation. » Emmanuel ayant signé, Emmanuel était piégé. Pire, le professionnel lui soustrait un chèque de 600 €, lui fait signer une demande de crédit, lui réclame un RIB permettant d'organiser un prélèvement. Au total, la fuite lui revient à 4.764,48 €. Somme hallucinante.

Au moins cinq fois trop cher

« J'en suis tombée de mon siège », raconte la maman. « Ma fille, avertie, a appelé anonymement l'entreprise et raconté qu'elle se trouvait confrontée au même problème de fuite, demandant à combien lui reviendraient des travaux similaires. Réponse : 1.000€. Autrement dit on est passé du simple au quintuple. Pour une réparation qu'il n'aurait d'ailleurs pas dû avoir à régler ! »

Impossible de faire opposition au chèque, impossible d'arrêter le pré-

lèvement avant que le premier ne soit effectué. Emmanuel a bel et bien été victime d'un abus de faiblesse. « Ce n'est pas la première fois. Sur internet on lui avait déjà extorqué son numéro de carte bleue en profitant de sa naïveté. C'est abject. »

Madame M. ne sait que faire de sa colère, consciente que les loups commerciaux guettent constamment au coin du bois. « Aujourd'hui, huit appels sur dix relèvent du démarchage sur un téléphone fixe. Les personnes vulnérables sont des proies idéales, à commencer par les personnes âgées. Mais quoi faire ? Organiser une curatelle ou une tutelle ? Ça leur impose une entrave supplémentaire alors que ces personnes se débrouillent dans la vie ! De toute façon, on sait bien qu'il n'y a pas assez de moyens pour les suivre en curatelle. » Accablée, Mme M. a donc décidé de témoigner, pour prodiguer une mise en garde. Une de plus, contre un monde de brutes.

Lysiane GANOUSSE

La vulnérabilité du consommateur

► Alertée par l'escroquerie dont a été victime son fils, Mme M. a porté plainte et s'est tournée vers Orgeco 54. Malheureusement rodée à ce type de situation, l'association de défense du consommateur a déjà mis divers juristes sur le dossier. « Cette affaire touche une personne en situation de handicap psychique, mais il faut bien se rendre compte qu'on peut tous se retrouver vulnérables face au bulldozer de ces truands », s'indigne le président Jean-Marc Harmand. « On est dans une société très agressive de ce point de vue. Or l'abus de faiblesse est très difficile à prouver devant les tribunaux. Mais il se multiplie. Le dernier dossier en date concerne un monsieur de 86 ans à qui on a vendu pour 900 € de gelée royale ! » Une seule parade : informer. Informer les intéressés, informer les familles, informer tous les usagers. Orgeco : 03.83.31.57.64 et contact@orgeco54.fr